

Subvention à M <sup>r</sup> Guineaud pour ouverture d'une rue (3 <sup>e</sup> avenue)	500	500
Entretien des murs, puits et fontaines	600	600
Placement d'un monument honoraire	400	400
<b>Total</b>		<b>1500</b>

Le Conseil adopte les propositions de Monsieur le Préfet et prie Monsieur le Préfet de vouloir bien approuver, d'urgence, la présente délibération.

La situation de la Caisse municipale ne permettant pas de disposer de cette somme de 4.000 francs, le Conseil demande en outre à Monsieur le Préfet de vouloir bien retarder le paiement de la contribution de la Commune, pour les chemins vicinaux.

L. Heuvelot     J. Lecomte     J. Lecomte  
 J. Lecomte     J. Lecomte     J. Lecomte  
 J. Lecomte     J. Lecomte     J. Lecomte  
 J. Lecomte     J. Lecomte     J. Lecomte  
 J. Lecomte     J. Lecomte     J. Lecomte

### Session extraordinaire

Séance du 4 août 1914

L'an mil neuf cent quatorze, le quatre du mois d'août, à cinq heures du soir, le Conseil Municipal de la Commune de Rezé, dûment convoqué par M<sup>r</sup> le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M<sup>r</sup> Héger, Maire, pour la session extraordinaire.

Présents. M<sup>s</sup> Lauvestre, Garçon, Fouquet, Rambaut, Heuvelot, Briand, Satin, Laupin, Aubin, Nicolas, Gondry, Sigot, Curbel, Lefèvre, Guibertaux.

Absents. M<sup>s</sup> Eténaud, Ollivier, Dupont, Emerle, Pouchou, excusés conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M<sup>r</sup> Piquet ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

M<sup>r</sup> le Maire communique au Conseil la délibération prise dans la séance du 3 août et approuvée le même jour par M<sup>r</sup> le Préfet (cette délibération est relative à un virement de crédit de 4.000 fr.)

Il demande à l'Assemblée d'être autorisée à disposer de cette somme et à en effectuer la distribution en argent et en nature aux familles les plus nécessiteuses.

Demande de  
 pour le  
 de familles de  
 Dolques et

Le Conseil accepte la proposition de M. le Maire et prie  
M. le Préfet de vouloir bien approuver la présente  
délibération.

Le Maire *J. Janssen*  
*A. Patrie*  
*M. Lemaire* *R. Priant* *Et Sulpice A. Sulpin*  
*J. Bouché* *M. Roussin* *F. Lefevre* *Souquet*

Session extraordinaire

Séance du 2 sept<sup>bre</sup> 1914

L'an mil neuf cent quatorze, le deux du mois de septembre,  
à trois heures du soir,

Le Conseil Municipal de la Commune de Rézé-décime,  
convocé par M. le Maire s'est réuni au lieu ordinaire  
de sa séance, sous la présidence de M. Tisserand.

Présents: M. Tisserand, Souquet, Roussin, Patrie, Sulpin,  
Velaque, Dupont, Piquet, Gurbel, Roussin, & Lefevre

Absents: M. M. Sauvestre, Rambaud, Herre, Aubin, Artaud,  
Ollivier, Gendron, Lemerle & Guibertou, excusés.

M. Gurbel est nommé secrétaire.

Demande de la Préfecture  
pour le placement  
des familles de réfugiés  
Belges et Français

M. le Maire fait connaître par une lettre de M. le Préfet  
deux circulaires demandant à placer dans la Commune des réfugiés  
Belges et Français, il a eu de son devoir de convoquer le Conseil municipal  
pour donner son avis sur ce sujet.

Il profite de la circonstance pour rappeler que si les Allemands  
vont pas en avant plus rapidement notre pays, nous le devons à ces  
Belges réfugiés aujourd'hui chez nous, après avoir tout perdu  
chez eux. Leur attitude héroïque nous a ainsi permis de terminer  
nos préparatifs de défense, et de décider très probablement de  
mettre fin à la guerre.

Il estime donc qu'il est du devoir de la France de venir en  
aide, le plus possible, à ces malheureux.

Il fait connaître que déjà des communes environnantes  
en ont reçues et que celle de Rézé se doit à elle-même de ne pas  
restreindre son activité de ses voisins.

Après avoir donné lecture de ces deux circulaires priées en date  
des 28 et 29 août, M. le Maire fait connaître qu'il est allé la  
main de Nantes, afin de savoir ce qui avait été fait à ce sujet. Il